BULLETIN TRIMESTRIEL du
Syndicat National des Enseignements du
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission paritaire du 3.10.2005 sous le n°0910S05550
ISSN : 11529954
Direction de la publication : A. Ipert

Prix au n° 1 € -
Abonnement annuel 3 €
Imprimerie spéciale SNES

Supp. 3 au NICE-SNES n°189 de janvier 2006
S3 aux S1 - Nice, le 17 mars 2006

SOMMAIRE

P.1/1 Pour le retrait du CPE , pour une autre rentrée
P.2/2 Hors-classe 2006 : refusons l'arbitraire
Annexe 1 : pétition hors-classe
Annexe 2 : affiche « Pour une autre rentrée »
Annexe 3 : affiche mutations intra 2006

INFOS ACADÉMIQUES N°10

Pour le retrait du Contrat Première Embauche, Pour une autre rentrée

Non au contrat première embauche !

Félicitons-nous du succès de la journée d'action du 7 mars contre le CPE et l'aggravation de la précarité des jeunes, avec plus d'un million de manifestants dans toute la France (25 000 dans les rues de Nice, Toulon et Draguignan) et des cortèges marqués par une forte mobilisation des salariés de tous secteurs, et plus particulièrement des enseignants.

Depuis, la mobilisation des étudiants et des lycéens ne cessent de s'amplifier. Et pour cause ! Le dernier avatar de la politique gouvernementale, le CPE, qui fait suite au CNE s'inscrit dans la logique de politique régressive du gouvernement en instaurant dans toutes les entreprises et pour tous les jeunes de moins de 26 ans la possibilité d'un licenciement sans motif pendant deux ans. Le premier ministre « droit dans ses bottes » ne cache même plus ses intentions de remettre en cause pendant l'été prochain le CDI et le Code du travail, et imposer ainsi à tous les salariés plus de précarité et de flexibilité.

Enseignants, CPE (!), Co-Psy, nous sommes agressés à double titre par cette mesure, qui hypothèque la condition salariée tout entière et compromet l'avenir de la jeunesse que nous formons tous les jours.

Pas cette école-là !

Ce que nous vivons dans l'éducation nationale procède de la même logique avec des professeurs non titulaires qui subissent des périodes de chômage de plus en plus longues et fréquentes. La baisse scandaleuse du nombre de postes aux différents concours de recrutements d'enseignants, CPE et Co-Psy vient assombrir le tableau en bloquant l'accès à l'emploi public de nombreux étudiants et non titulaires.

De plus, alors que la grande majorité de la profession exige son abrogation, la loi Fillon est progressivement appliquée, dans le cadre d'une politique budgétaire d'austérité. Les suppressions de postes pour la prochaine rentrée vont encore appauvrir l'offre de formation pour les jeunes, entraîner la disparition de nombreux dispositifs pédagogiques s'adressant plus particulièrement aux élèves des milieux les plus défavorisés et dégrader nos conditions de travail. Parallèlement, le processus de casse de l'éducation prioritaire et l'instauration d'une école du tri social sont engagés : la préparation de rentrée des établissements « ambition réussite » s'effectue dans l'opacité et l'improvisation, et ouvre la voie à la déréglementation pour les élèves et les personnels.

Nos métiers mis à mal

Nos métiers sont dans la ligne de mire. Le développement de la précarité, la place de plus en plus pregnante du « mérite » dans notre déroulement de carrière qui se traduit par l'éviction de nombreux collègues de la hors classe, le poids accentué des hiérarchies locales au quotidien, la volonté de supprimer certaines heures statutaires, l'imposition d'heures supplémentaires par réquisition (remplacements à l'interne) tournent le dos à tout progrès social.

Ces métiers là, ces carrières là, cette école là nous n'en voulons pas.

Pour une autre rentrée

La préparation de la rentrée 2006, confirme l'analyse que nous avions faites dès le mois de janvier : nous sommes bien au-delà de l'annonce faite alors par le recteur et le ministre de la suppression de 56 équivalent temps plein. Dans les collèges du Var, 67 postes seront fermés !

Afin de recenser les problèmes des établissements et de faire entendre le ras-le-bol des personnels face à des dotations horaires insuffisantes pour assurer correctement nos missions, le Conseil Syndical Académique du SNES appelle chaque établissement à envoyer une délégation devant le rectorat de Nice le jour du Comité Technique Paritaire Académique, le mardi 28 mars, pour déclarer l'état d'urgence pour l'éducation.

La réussite d'une telle action repose sur le nombre d'établissements représentés ce jour-là. Venez nombreux, apportez les cartes pétition signées réclamant l'état d'urgence pour l'éducation, des panneaux comparant le nombre d'élèves en moins et le nombre de postes retirés et bien sûr le chiffrage des moyens pour assurer la réussite de tous nos élèves.

CPE, Certifiés, Agrégés
Hors-classe 2006 : refusons l'arbitraire !

Chez les certifiés comme chez les agrégés, tous les collègues ayant atteint le 7ème échelon, avec sept années de service effectif pour les certifiés, sont «promouvables». Depuis l'an dernier, on ne se porte plus candidat au tableau d'avancement mais les collègues sont invités à remplir leurs dossiers individuels sur **I-Prof** (la session 2006 est ouverte). Les avis des chefs d'établissement seront consultables sur **I-Prof** à compter du 4 avril, celui des IPR le 26 avril.

Pour les certifiés et les CPE, malgré un bilan 2005 qui s'est soldé par l'impossibilité pour de nombreux collègues d'accéder à la hors classe avant de partir en retraite, la circulaire rectorale pour les promotions 2006 maintient la nocivité des dispositions de l'an dernier (cf le supplément au Nice snes n°188).

L'introduction depuis 2005 de «la valeur professionnelle» dans le barème, risque de priver de nombreux collègues ayant une carrière complète à la classe normale d'un accès à la hors classe.

Pour les agrégés, la procédure de promotion à la hors classe est cette année profondément modifiée. Le ministère poursuit l'offensive engagée l'an dernier chez les certifiés et CPE. Il va, à travers le «parcours professionnel» tenter de limiter la promotion des collègues en fin de carrière et d'écarter définitivement un nombre important de candidats. En bonifiant le seul accès au 11ème échelon au choix pour le parcours de carrière, en permettant au recteur d'attribuer jusqu'à 100 pts (un tiers du barème) pour la valeur professionnelle, il instaure l'arbitraire, refuse de reconnaître nos qualifications et la nécessaire l'amélioration des carrières de tous.

Soumettre les promotions à l'avis des chefs d'établissement et des corps d'inspection c'est rendre définitivement impossible la lisibilité de notre avancement de carrière. Nous continuons à revendiquer que l'ancienneté de carrière soit l'élément essentiel d'un barème national. L'augmentation des possibilités de promotion s'avère également nécessaire pour assurer la promotion de tous les collègues au 11ème échelon qui ont atteint l'ancienneté requise pour accéder aux échelons terminaux.

L'enjeu des CAPA et des CAPN est de taille et les commissaires paritaires du SNES veilleront à ce que l'intérêt de tous et de chacun soit préservé.

Refusons l'individualisation qui se traduit par des inégalités entre les disciplines, entre les établissements, entre les, poursuivons notre action pour défendre les acquis de notre profession en matière de revalorisation indiciaire en signant massivement la pétition unitaire nationale.

Celle-ci a un double objectif : infléchir la politique ministérielle et faire pression sur votre chef d'établissement.

C'est pour cela que nous conseillons de la signer massivement dans votre établissement et d'en remettre une copie à votre chef d'établissement bien avant le 4 avril. Refusons les avis arbitraires, exigeons un barème national fondé sur l'ancienneté.

Pour la Section Académique du SNES
Richard Ghis

HORS CLASSES - PÉTITION UNITAIRE

SE-UNSA - SNCL-FAEN - SGEN-CFDT - SNETAA-EIL - UNSEN-CGT –
SNESup-FSU - SNUEP-FSU - SNEP-FSU - SNES-FSU

Certifiés, PLP, PEPS, CPE, agrégés
Pour le droit de chacun à accéder en fin de carrière à la hors classe

Avec les promotions 2005, le ministre a remis en cause le droit de chacun à accéder à la hors classe de son corps en fin de carrière. Il installe partout l'inégalité – entre les académies, entre les disciplines, entre les établissements- excluant au nom du « mérite » et d'avis arbitraires des milliers de collègues de l'accès à la hors classe et de l'amélioration indiciaire correspondante. Pour les promotions 2006, il en généralise les modalités aux agrégés.

Nous demandons, pour tous les collègues terminant leur carrière, l'accès à l'indice correspondant au dernier échelon de la hors classe, seule véritable revalorisation de nos professions.

Dans la perspective d'une négociation pour améliorer nos carrières dans toutes leurs dimensions, nous demandons pour l'accès à la hors classe :

- le rétablissement de critères communs à tous traduits dans un barème national fondé sur l'ancienneté de carrière, ce qui implique de nouvelles notes de service,
- l'augmentation des possibilités de promotion pour assurer la promotion sans délai de ceux qui ont atteint l'ancienneté requise pour accéder aux échelons terminaux.

Dans l'immédiat,

- nous demandons que tous les collègues au 11ème échelon et ayant l'ancienneté requise dans celui-ci pour accéder aux indices terminaux de la hors classe puissent prétendre à une nomination et ne soient pas exclus a priori par leur mode d'accès au 11ème échelon, par les avis de l'inspection et des chefs d'établissement. Aucun collègue ayant achevé sa carrière en classe normale ne saurait être exclu de l'accès à la hors-classe,
- nous exigeons notamment que l'ancienneté de carrière soit, avec la notation, l'élément déterminant dans l'établissement de tous les tableaux d'avancement.

NOM	PRENOM	CATEGORIE	ETABLISSEMENT	SIGNATURE

Un exemplaire à remettre au chef d'établissement.
Un double à envoyer à la section académique.

Mutations intra 2006

Réunions dans les Alpes-Maritimes

À Cannes :
mardi 4 avril, 17h, lycée Carnot.
À Grasse :
Mercredi 5 avril, 14h et jeudi 6 avril, 17h, lycée Tocqueville.
À Nice :
mercredi 29 mars et 5 avril, 14h, local du SNES

Réunions dans le Var

À Brignoles :
lundi 3 avril, 17h, lycée Raynouard.
À Draguignan :
jeudi 6 avril, 17h, local de la FSU.
À Toulon :
mardi 28 mars et 4 avril, 17h, au local du SNES

Permanences mutations

Nice au local du SNES le lundi de 9h à 12h ,
du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au 04 97 11 81 53.
Toulon au local du SNES les mardis et mercredis à partir de 17h, vendredi de 17h30 à 18h30 au 04 94 92 36 77.

Spécial IUFM

Réunions intra 2006 :
le jeudi 30 mars de 9h à 12h30 aux IUFM George V
(en présence d'un commissaire paritaire de Créteil) à Nice et à La Seyne

Permanences mutations :
IUFM George V Nice de 11h30 à 13h30
Jeudi 23 mars, mercredi 29 mars, mercredi 5 avril, mercredi 12 avril
IUFM La Seyne de 8h à 10h30
Mercredi 22 mars, mercredi 29 mars, mercredi 5 avril, mercredi 12 avril.

Pendant les vacances de Printemps,

les commissaires paritaires assureront une permanence téléphonique
au 04 97 11 81 53 et un accueil dans les locaux du SNES
(264 Bd de la Madeleine à Nice) de 10h à 12h30 et de 14h à 17 h.
Les jours de permanences seront indiqués sur le site académique :
www.nice.snes.edu et sur la messagerie téléphonique.

POUR UNE AUTRE RENTRÉE

Mardi 28 mars à 10h00 devant le rectorat de Nice

Rassemblement d'une délégation de chaque établissement

Refusons des dotations horaires “ peaux de chagrin ”
Refusons la suppression de près de 200 postes dans nos collèges et nos lycées
Refusons le démantèlement de l'éducation prioritaire
Exigeons des recrutements à hauteur des besoins : des postes aux concours !

Chaque délégation d'établissement est invitée à amener au rassemblement

- *le chiffrage des dégradations prévues pour 2006 (comparaison de l'évolution des effectifs d'élèves et de la DGH, disparition de dispositifs pédagogiques, fermetures de sections, de formations...)*
- *l'estimation des moyens nécessaires pour assurer un service public de qualité*